

La proposition de loi déposée le 19 septembre par Jean-Pierre Sueur pour pallier l'un des inconvénients de la réforme territoriale a été adoptée par la Commission des lois du Sénat, présidée par Jean-Pierre Sueur. Elle a été complétée par une série d'amendements présentés notamment par le rapporteur, Alain Richard, visant à apporter des réponses rapides aux problèmes et difficultés concrets suscités par la mise en application de la réforme territoriale et à répondre à l'inquiétude et au mécontentement de nombreux élus locaux.

Le texte adopté par la commission porte sur :

- la prolongation des délais au-delà de la « date butoir » du 31 décembre 2011 ;
- la composition des conseils communautaires (et notamment lors de la modification des intercommunalités en cours de mandat) ;
- les syndicats et les compétences (tout particulièrement les syndicats scolaires) ;
- les prérogatives respectives des élus et du représentant de l'Etat : le texte accroît les prérogatives des élus conformément aux principes de la décentralisation

>> [La revue de presse](#) (communiqués de la commission des lois et du groupe socialiste du Sénat, AFP, le *Bulletin Quotidien*, *La République du Centre*)

>> [Le compte-rendu de la commission des lois du 24 octobre](#)

>> [La vidéo de la présentation de la proposition de loi par Jean-Jacques Huest et Jean-Pierre Sueur](#)

.